



CHARTRES
MÉTROPOLE

**COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 MARS 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président

DESIGNE Monsieur LAMOTHE Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BAETEMAN, M. Philippe BARAZZUTTI, M. Thomas BARRE, M. Gérard BESNARD, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, Mme Badiha BOUNOUADAR, M. Jean-Claude BRETON, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, Mme Nicole BRESSON, Mme Corinne BRILLOT, Mme Rita CANALE, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Virginie CHAUVEL, M. Michel CIBOIS, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Soumaya DARDABA, M. Thierry DESEYNE, Mme Marie-Pierre DAVID, Mme Hélène DENIEAULT, Mme Mayléa EDMOND, M. Kamel EL HAMDI, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Claude GALLET, M. Didier GARNIER, M. Gaël GARREAU, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, Mme Florence GOUSSU, M. Frédéric GRAUPNER, M. Jacques GUILLEMET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Emilie GUILLEMIN, M. Hervé HARDOUIN, M. Thomas LAFORGE, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Jean LAMOTHE, M. Patrick LE CALVE, M. Marc LECOEUR, M. Christophe LETHUILLIER, M. Richard LIZUREY, Mme Annick LHERMITTE, M. Serge LE BALC'H, M. Olivier MARCADON, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Rémi MARTIAL, M. Guy MAURENARD, Mme Isabelle MESNARD, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Fabrice PELLETIER, M. Dominique PETILLON, Mme Catherine PEREZ, M. Jean-Louis PHILIPPE, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Jean-François PLAZE, M. Romain ROUAULT, Mme Josiane SAISON, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Olivier SOUFFLET, M. Dominique SOULET, M. Cédric TABUT, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Isabelle VINCENT, M. Alain BELLAMY, M. André BELLAMY, M. Guillaume BONNET, Mme Michèle BONTHOUX, Mme Marie BOURGEOT, M. Victor-Franck BRIAR, Madame Magalie CATHELINEAU, M. Alain CHOUPART, M. Benoît DELATOUCHE, Mme Karine DORANGE, M. Pascal EDMOND, M. Jacky GAULLIER, M. Florent GAUTHIER, M. Armino GOMES, M. Christophe LEROY, M. Laurent LHUILLERY, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-Paul RAFAT, Mme Jacqueline ROBBE, M. Etienne ROUAULT, M. Nicolas VANNEAU, M. Ladislav VERGNE.

Etaient représentés : Mme Emmanuelle FERRAND par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, M. Pierre-Marie POPOT par pouvoir à M. Alain BELLAMY, M. José ROLO par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Franck MASSELUS, Mme Amandine DUNAS par pouvoir à M. Bertrand MASSOT, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Aziz BOUSLIMANI par pouvoir à Mme Michèle BONTHOUX.

M. Eric DELAHAYE représenté par Mme Claudine LALLEE.

Etaient excusés : Mme Mathilde BRESSY, M. Emmanuel LECOMTE.

Etait absent : M. Pascal LECLAIR.

**Le procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité, 2 conseillers communautaires n'ont pas pris part au vote
Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES et Mme PICHARD**

FINANCES ET PROSPECTIVE

- 1 Vente d'une action de la SPL C'Chartres Tourisme à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES et Mmes MESNARD, BRESSON

APPROUVE le principe de l'entrée de la Communauté de communes du Grand Châteaudun dans le capital de la Société Publique Locale C'Chartres Tourisme afin que ce territoire puisse bénéficier des multiples services de l'Etablissement Public Local en matière de tourisme notamment ;

ACCEPTTE la vente d'une action de cette SPL détenue à ce jour par Chartres Métropole à la Communauté de communes du Grand Châteaudun (pour 500 €) et suite à sa demande ;

PRECISE que cette délibération sera transmise à la SPL C'Chartres Tourisme et à la Communauté de communes concernées afin de permettre la cession en 2021.

PRECISE que la répartition du nombre d'actions de la SPL C'Chartres Tourisme s'établit donc comme suit :

Collectivités	Nombre d'actions	Montant
Chartres Métropole	157	78 500.00
Ville de Chartres	40	20 000.00
Terres de Perche	1	500.00
Ville de Nogent le Rotrou	1	500.00
Grand Chateaudun	1	500.00
TOTAL	200	100 000.00

- 2 Ecritures patrimoniales - Régularisations liées à des parts sociales détenues suite à des dissolutions ou fusions - Syndicat d'Electricité Intercommunal du Pays Chartrains (SEIPC)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, GALIOTTO et CAVET

APPROUVE le remboursement des parts sociales (20,00€ x 70 parts) détenues par Chartres Métropole suite à la dissolution du SEIPC/RSEIPC.

AUTORISE le versement de la somme de 1 520€ sur le compte de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole. Ce montant sera encaissé sur le chapitre des produits financiers (chapitre 76).

PREVOIT que pour les opérations de même nature et d'autres parts sociales reçues de dissolutions ou de fusions le Président puisse effectuer par Décision les actes nécessaires.

AUTORISE le Président à signer les documents liés à ces mouvements de parts sociales.

-
- 3 Prise de participation de Chartres Développements Immobiliers dans le capital d'une société civile de construction Vente -Latham-Grand sentier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, PAUL-LOUBIERE, DESEYNE, TACHAT et Mmes FROMONT, BRESSON.

AUTORISE la prise de participation de la SEM Chartres Développements Immobiliers dans le capital de la Société Civile de Construction Vente constituée pour la réalisation du projet Résidence Latham-Grand Sentier.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

-
- 4 Tarifs 2021 Eau et Assainissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 98 voix pour , 3 voix contre , 2 abstentions , 5 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MASSELUS, GUERET, LAMOTHE et Mme BRESSON

APPROUVE les différents principes et tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 proposés dans le rapport et dans les grilles tarifaires des différentes communes ;

PRECISE que CM eau, CM assainissement, les délégataires de Délégations de service public (DSP) sur le périmètre de Chartres Métropole (dont les 20 nouvelles communes) et les différentes villes de l'agglomération recevront une copie de la présente délibération ainsi que les tarifs (grilles) pour l'année 2021.

-
- 5 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, J.L. PHILIPPE, F. PELLETIER, PINEAU, BRIARD, Mmes GUILLEMIN, I. VINCENT, DAVID

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La qualification des emplois d'Assistants en Ressources Humaines – Gestionnaires de carrière, à la Direction des Ressources Humaines, initialement créés en catégorie C exclusivement, dans le cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux (catégorie C) ou des Rédacteurs territoriaux (catégorie B), au gré des recrutements nouveaux à opérer ;
- La possibilité de recourir au recrutement contractuel, en application de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984, pour l'emploi de Chargé(e) de mission de la politique de la ville et des gens du voyage, relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A) à la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- La création d'un poste d'Instructeur(trice) des Autorisations des Droits du Sol à temps complet à la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires aux recrutements et en cas de recherches infructueuses de candidat(e)s fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article 3-2 pour les emplois relevant des catégories B ou C, ou de l'article 3-3 pour les emplois relevant de la catégorie A, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

ACCEPTE en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

6 Distribution des supports d'information et de communication en zone rurale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, VANNEAU

APPROUVE le paiement de l'ensemble des supports d'information et de communication en zone rurale

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents

AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, ENFANCE JEUNESSE, GRANDS EQUIPEMENTS

7 Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat - Désignation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation d'une nouvelle personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat.

ACTE la candidature de Mme Nathalie LEMARCHAND proposée par la Caisse des dépôts

PROCEDE à l'élection

Nombre de votants : 105 (Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MASSOT et Mme BRESSON)

Suffrages exprimés : 103

EST DECLAREE ELUE, Mme Nathalie LEMARCHAND ayant obtenue 103 voix, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat en tant que personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales.

8 Convention du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés - Adoption

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

Conseiller communautaire n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC)

AUTORISE le Président ou son représentant à cosigner la convention de POPAC en tant que maître d'ouvrage conjointement avec l'Agence Nationale de l'Habitat,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à ce sujet.

9 Chartres Rénov' Habitat - Déploiement du Programme national "Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, HARDOUIN, MARCADON, CAVET, TACHAT, MAURENARD et Mme MARRE

DECIDE de participer en tant que structure de mise en œuvre au déploiement régional du programme SARE

APPROUVE les objectifs relatifs à la réalisation des actes métiers inscrits dans le plan de financement ci-annexé

APPROUVE la convention de mandat de service d'intérêt économique général ci-annexée, entre la Région Centre-Val de Loire et Chartres métropole, au titre du déploiement du programme SARE

S'ENGAGE à concourir à la réalisation des objectifs régionaux inscrits dans le plan de financement SARE ci-annexé et ce proportionnellement à la population métropolitaine

AUTORISE le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'habitat à siéger au comité de pilotage SARE régional

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 105 voix pour , 1 voix contre , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, GALLET, Mme BRESSON.

APPROUVE le projet d'entreprise de la société de coordination sous le statut de société anonyme coopérative à capital variable, constituée entre Chartres Métropole Habitat, Habitat Eurélien, Nogent Perche Habitat et la SA Eure et Loir Habitat, après l'avis favorable du comité social et économique du Chartres Métropole Habitat, le 17 février 2021.

AUTORISE le Président de Chartres métropole ou son représentant à réaliser toute démarche afférente à la mise en œuvre de cette délibération.

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX

- 11 Transports urbains - Appel à projets Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux - Aménagement d'un pôle d'échange multimodal au pôle gare de Chartres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES et Mme BRESSON

AUTORISE le Président, ou son représentant, à déposer dans le cadre de l'appel à projets «Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux », la candidature de Chartres métropole pour son projet de pôle d'échange multimodal,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents y afférant.

- 12 Chartres métropole eau Cmeau - modification des statuts de la société d'économie mixte à opération unique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 92 voix pour , 3 voix contre , 5 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, BLOIS, POPOT, Alain BELLAMY, TACHAT, EDMOND, EL HAMDI, DELAHAYE

APPROUVE la modification des statuts de la SEMOP CmEau, et notamment les article 16.1 et 19.2, visant à porter à 75 ans l'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur et de directeur général

APPROUVE les statuts

AUTORISE le représentant de Chartres métropole à l'assemblée générale des actionnaires à ratifier la modification et les nouveaux statuts de CmEau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, LHUILLERY, EL HAMDI

AUTORISE le principe de ne pas appliquer la PAC aux zones aménagées de la ZAC du Bois de Sauny à Maintenon conformément aux engagements qui avaient été pris par la commune avant le 1^{er} janvier 2018 ;

ACCEPTE de rembourser les versements de PAC pour les permis de construire sur ce secteur et qui auraient déjà été versés par des administrés de Maintenon du fait des titres émis par erreur par Chartres Métropole ;

PRECISE que cette délibération sera fournie au comptable public afin de stopper les poursuites éventuellement engagées et de permettre le remboursement des administrés concernés par des premiers paiements.

Le Président,
Jean Pierre GORGES